

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Jeudi 06 juillet 2017**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 30 juin s'est réuni jeudi 06 juillet 2017 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : Mme Marie Lacombe 1ère adjointe, M. Laurent Magréault d'Attoma 2ème adjoint, M. Daniel Buisson 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Nadine Caboche, Messieurs, Frédéric Delétoile (arrivée au point 3.1.1), Jean-Michel Gensse Romain Janssoone, Daniel Pernot, Pierre Revol et Jérôme Gavand, conseillers.

Absents excusés : Marina Marquès, Natacha Besse (ayant donné procuration),

Absents : Samüel Camelin, Stéphane Lardet.

Désignation du secrétaire : Monsieur Romain Janssoone a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02/06/2017;**

Le compte rendu du conseil du 02/06/17 est approuvé à l'unanimité.

**2. Point par Mme Marie LACOMBE, 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;**

Aucune remarque sur ces dossiers.

**3. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2<sup>ème</sup> adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;**

**3.1. Urbanisme ;**

**3.1.1. Point sur les dossiers d'urbanisme en cours ;**

DIA : pour vente maison grande rue (droit non exercé)

DP : clôture grande rue – ravalement façade grande rue – portail rue B Thurel

PC : piscine (ERP)

Poursuite des dossiers en cours (pièces complémentaires)

La commune est questionnée par le notaire gérant l'achat par M Gotti de l'ancien atelier de M DaSilva à Poitte, en ce qui concerne le droit de passage sur la parcelle communale A23.

La commune confirme la servitude de fait et va proposer à M Gotti d'acquérir la partie de la parcelle A23 servant d'accès à ses terrains.

Mme le maire a recontacté l'OPH pour connaître l'avancement du projet de lotissement au Pré de la Frérie, une étude de faisabilité portant sur deux projets est en cours et devrait être présentée prochainement. Les travaux pourraient commencer en 2018.

**3.1.2. Terrain en emplacement réservé vers l'ancien cinéma ;**

Mme le Maire rappelle au conseil les dernières conversations téléphoniques et mail échangés avec Mme Florence PROST GORCE et M. Jean Marc PROST depuis le dernier conseil,

Un accord a été trouvé après négociations avec les conditions suivantes : un plan est présenté au conseil.

- Modification du tracé de la zone AUc
- Déplacement du portail sur zone AUc permettant une sortie direction Rue Bernard Thurel ou sur le parking direction Grande Rue
- Mise en place d'un grillage séparatif hauteur 1.50m sur la limite en zone AUc  
Déplacement (et renouvellement) clôture agricole en limite zone agricole
- Partie UA environ acquisition à 20 €/m2

- Partie 1 AUc, le nouveau tracé la porterait à 577m<sup>2</sup> environ au lieu de 730m<sup>2</sup> : prix à 15€/m<sup>2</sup>
- Partie agricole : diminution elle ne serait que de 289m<sup>2</sup> environ, prix de 2€/m<sup>2</sup>
- Bornage et frais d'acte à la charge de la commune.

L'achat de terrain tel que présenté par Mme le Maire est approuvé à l'unanimité des présents. Le conseil autorise Madame le maire à faire effectuer un bornage et à lancer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

**Une délibération sera prise.**

### **3.2. Travaux :**

#### **3.2.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune :**

Tonte, arrosage, balayage (avec la nouvelle balayeuse), finitions aux vestiaires du stade, travaux à la fontaine.

Reprise de marquages au sol et pose de bandes podotactiles pour un passage piéton Grande Rue et un route d'Orgelet, par la société Markosol.

#### **3.2.2. Réparation/acquisition benne :**

Suite à la consultation d'entreprises pour réparer la benne, le châssis devra être changé et la benne obtenir l'agrément de la DRIRE, compte tenu de son ancienneté (1975) et de l'évolution des normes elle ne satisfera pas aux exigences. Après consultation de quelques offres, le conseil décide à l'unanimité de demander des devis pour l'acquisition d'une nouvelle benne (de 4 à 5 tonnes avec fond plat) afin que le choix puisse être fait au prochain conseil et de vendre l'ancienne benne dans l'état.

### **3.3 Eau/assainissement :**

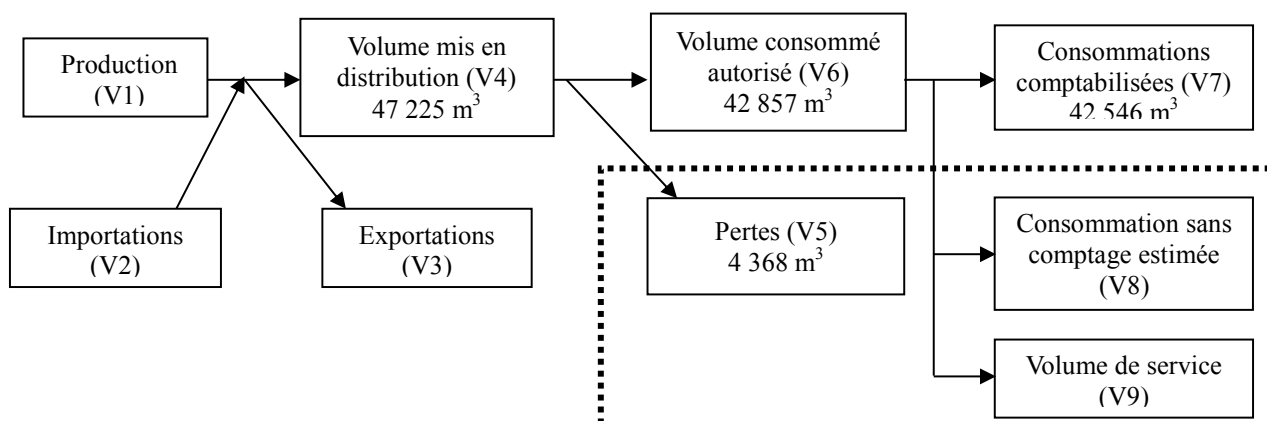
#### **3.3 1 RPQS**

Présentation est donnée des Rapports Pour la Qualité du Service(RPQS) 2016 rédigés par Mme Lacombe concernant l'eau potable et l'assainissement, à partir du rapport du 01/06/2017 du délégataire Véolia.

#### **• Eau potable :**

On notera particulièrement :

- la réduction des pertes (réparations de grosses fuites effectuées).



- une note de 100% sur la qualité de l'eau
- la nécessité du changement de conduite en zone artisanale (marché de travaux en cours) pour l'amélioration de la sécurité incendie et le déplacement de canalisations fragiles passant à ce jour sur des terrains privés.

#### **• Assainissement**

Une très bonne qualité de dépollution et des rejets conformes ; mais à signaler la collecte non conforme avec un taux de 0% attribuée par la Police de l'Eau (conforme = 100%, non conforme partiel ou total = 0 % ; pas de note intermédiaire).

Lors du diagnostic réalisé dans le cadre de l'assistance technique du Conseil Départemental, des pollutions minérales d'origine industrielle sont relevées pouvant aussi provenir des entreprises de la zone industrielle sur Patornay.

La validation des RPQS est approuvée à l'unanimité des présents.

**Une délibération sera prise**

### 3.3.2 Diagnostic assainissement

Le diagnostic et proposition d'un programme chiffré de travaux sera envoyé fin juillet au lieu de fin juin pour transmission à la police de l'eau. Une présentation au comité de pilotage est prévue le mercredi 30 août. Du retard a été pris en raison de l'attente des données de Patornay.

### 3.3.3 Point sur le marché des travaux prévus en ZA

L'appel d'offre pour le changement de canalisation se clôturait le 6/07/2017.

L'ouverture des plis se fera le lundi 10/07, le rendu des analyses par le SIEDEC dans le cadre de l'appui à maîtrise d'ouvrage, est prévu pour le 17/07.

## **4. Point par M Daniel BUISSON, 3<sup>ème</sup> adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune**

Le comparatif budgétisé/réalisé n'appelle aucune remarque particulière autant en fonctionnement qu'en investissement.

Comme cela était budgétisé un emprunt devra être contracté pour le financement des travaux de réseaux humides en ZA.

Les travaux des vestiaires ne sont pas encore tout à fait terminés, la plupart des associations ont participé en terme de main d'œuvre, mais il y aura peut-être un dépassement par rapport aux prévisions.

## **5. Désignation d'un délégué et d'un suppléant de l'administration pour la commission de révision des listes électorales :**

Tous les 3 ans le délégué de l'administration pour la révision des listes électorales doit changer.

A l'unanimité le conseil désigne Mme Nadine CABOCHE en tant que titulaire et M.Romain JANSOONE en tant que suppléant.

## **6. TEPCV : organisation de la remise des cabas;**

- La remise des cabas aura lieu le vendredi 07 juillet à 18h à la petite salle derrière la mairie, une information sera également donnée à cette occasion sur l'avancement des dossiers dans le cadre du TEPCV. Les personnes ne pouvant se déplacer pourront le récupérer en mairie.
- Service civique : Mme Lacombe a participé à l'après midi « civique speed dating » organisé par Info Jeunesse pour la mise en relation de structures d'accueil avec des jeunes intéressés par le service civique. A ce jour pas de nouvelle candidature reçue.

## **7. Diagnostic énergétique des salles communales ;**

Le diagnostic concerne la petite salle et le pôle santé en vue de préparer l'appel d'offre pour leur isolation extérieure, subventionnée dans le cadre du TEPCV. 8 entreprises avaient été sollicitées, seulement 2 offres ont été reçues pour ce diagnostic de la part des sociétés Synapse et Enera,

Après avoir étudié l'analyse des offres faite par l'ADEME et en avoir discuté le conseil se prononce sur la proposition de la société ENERA avec l'option thermographie pour un montant de 3870€ TTC (3225€HT) pour les 2 bâtiments ; 70 % du HT étant pris en charge par l'ADEME. Ces devis seront soumis aux communes de Patornay et Mesnois.

## **8. Vente à M Pierre Revol de la parcelle A1427 ;**

M. Revol Pierre sort de la salle.

Mme le maire rappelle que lors du conseil municipal du 18 décembre 2015 un accord de principe avait été donné pour céder à M Revol une partie du domaine public non utilisé comme voirie et situé devant sa maison au prix de 2€ le m<sup>2</sup>. Une délibération a été prise le 05 février 2016 pour le déclassement de fait d'environ 125m<sup>2</sup> devant le 5 rue Curtil Gauthier, métrage devant être précisé après bornage. M Bouillier, géomètre à Montmorot est intervenu le 13 mars ; après bornage la surface à déclasser est de 205m<sup>2</sup>, elle a été cadastrée A1427.

Mme le maire demande au conseil de se prononcer sur cette cession qui serait faite par acte administratif.

M Revol ne participant pas à la discussion et au vote, le déclassement de 205m<sup>2</sup> et la vente de terrain à M et Mme REVOL tels que présentés par Mme le Maire sont approuvés à l'unanimité des votants.

**Les délibérations seront prises**

## **9. Travaux aux vestiaires et possibilité de location (convention) ;**

Les travaux pour l'aménagement du site (intérieur et extérieur) n'étant pas encore complètement terminés, Ce point sera revu lors d'un prochain conseil.

## **10. Embauche d'un contrat d'apprentissage CAP ;**

Après discussion le projet est pour l'instant ajourné, l'embauche de jeune de 16 ans ne permet pas de leur laisser la moindre autonomie, réponse sera donnée aux deux personnes ayant transmis des CV.

## **11. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions ;**

Peu de commission, le dernier bureau visait principalement à préparer l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

## **12. Questions diverses ;**

### **12.1. Fête patronale ;**

**Dimanche 27 août : Organisation d'un repas partagé, avec l'apéritif qui sera offert par la municipalité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.